



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lan

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

Affaire suivie par Myriam Ducourtioux

☎ 05 55 20 55 81
☎ 05 55 26 82 02

Courriel: myriam.ducourtioux@correze.gouv.fr

RAR n° 1 A 148 861 126 2

Tulle, le 15 MAI 2018



Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli un exemplaire des décisions suivantes :

- arrêté préfectoral autorisant le changement d'exploitant de l'établissement « historique » de la société TBN 19, sur la zone du Bois à Egletons ;
- arrêté préfectoral autorisant le changement d'exploitant des installations précédemment exploitées par la société SPBL, sur la zone du Bois à Egletons.

Ces deux décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de leur notification.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 juin 2012 encadrant l'exploitation du site SPBL et celles de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1996 encadrant l'exploitation de l'établissement historique de TBN 19 vous sont applicables de plein droit.

Je vous rappelle que la première échéance de constitution des garanties financières pour ces deux établissements est fixée au 1^{er} juillet 2019. Votre proposition de calcul du montant des garanties financières devra impérativement m'être transmise avant le 1^{er} janvier 2019.

Je vous signale par ailleurs que je fais procéder à l'insertion d'un avis au public dans les deux journaux que vous avez choisis (L'Echo – édition Corrèze et La Montagne – édition Corrèze). Je vous remercie de bien vouloir procéder au règlement des frais d'insertion dès réception de la facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Eric Zabouraeff

M. Raphaël Convers
Directeur administratif et financier
Société CHAUSSON MATERIAUX
Centre commercial l'Hexagone – 60 rue du Fenouillet
BP 35140
31142 Saint Alban Cedex
Copies: DREAL UD19 – M. Le sous-préfet d'Ussel

